

## SYNDICAT CGT METROPOLE DE LYON

Immeuble Porte Sud  
4 rue des Cuirassiers  
69003 Lyon

Lyon, le 20 avril 2020

Monsieur David Kimelfed  
Président  
Métropole de Lyon

### Objet :

Ordonnance n° 2020-430 du 15/04/20

### Copie à :

Madame Lise Fournot Bogey  
Monsieur Marc Grivel  
Monsieur Olivier Nys  
Monsieur Michel Soulas  
Monsieur Cédric Grail

Monsieur le Président,

Les dispositions exceptionnelles relatives à la mise en œuvre des congés et RTT pendant la crise sanitaire, et mises en application à la Métropole suscitent de notre part des interrogations tant sur le fond, que sur la forme.

L'ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020, relative à la prise de jours de congés et de RTT a déterminé le cadre général du dispositif mis en œuvre au niveau national.

Votre enclenchement de la mise en oeuvre, stricto sensu, de ces dispositions pour le personnel de la Métropole, sans concertation au préalable avec les partenaires sociaux en comité Technique, n'est pas démocratique.

Quelles sont donc nos possibilités à vous faire connaître nos propositions et nos positions si l'administration décide seule au nom de sa libre administration ?

Vous évoquez, lors des deux dernières rencontres avec les organisations syndicales, de pistes possibles.

Certainement, d'ailleurs la secrétaire générale de l'ufict a essuyé les foudres de votre Directeur Général des Services, quand elle a donné la position de la CGT Métropole au sujet de ces congés.

Oui des pistes possibles, mais certainement pas un chèque en blanc de notre organisation syndicale vous donnant notre accord.

Nous savons pertinemment que l'administration aura le dernier mot, mais vous ne pouvez pas faire croire aux agents que les organisations syndicales ont été d'accord ou associées. (et au vu de leurs réactions cela

ne fait aucun doute !).

Nous sommes pour autant conscients de la nécessité d'assurer après la crise, la mobilisation collective dans les meilleures conditions. Mais pour qui ?

Pour les agents, qui subissent depuis le 17 mars, et n'ont pas été les auteurs mais bien les acteurs en se déclarant nombreux volontaires pour contribuer à la continuité de service public ?

Pour les agents placés en télétravail investis dans leur missions ?

Pour les agents obligés de se déclarer en ASA, qui pour certains, leurs services ont été fermés tout en restant quand même à la disposition de l'administration, et peuvent être sollicités à tout moment ?

Pour les agents qui ont été malheureusement atteints du COVID-19 ?

Non, car les agents sont les grands perdants de cette décision.

Les agents pour la majorité d'entre eux, ont eu en 2015 à essuyer les plâtres de la mise en place à marche forcée de la Métropole, qui a conduit à des dégradations des conditions de travail, des agents en grande souffrance, de la perte de 5 jours de congés, et en 2020 les agents ont comme reconnaissance, de se délester de leurs droits à congés !

Et également, tant qu'à faire, suppression également de leurs tickets restaurant.

Il est certain que c'est la Métropole qui gagne sur toutes les lignes, financière d'abord et ensuite s'assure un vivier d'agents.

Quel est le montant de l'économie réalisée sur le dos du personnel ?

Votre impérieuse nécessité de poser un cadre interne, face aux multiples interrogations des agents et de vos encadrants, est perçue comme une injustice par votre personnel.

Un tel empressement, en invoquant un délais de 48 h avant le démarrage des vacances scolaires n'est pas crédible dans cette crise sanitaire.

La pilule est dure à avaler pour votre personnel Monsieur le Président. Cette décision autoritaire n'est pas comprise.

Votre personnel est engagé et investi, il a contribué, chacun à leur niveau mais toujours avec une volonté et une conscience professionnelle qui ne sont pas à remettre en cause face à cette crise sanitaire.

Contrairement aux dires de votre Directeur Général dans son mail, les agents ne vous sont pas redevables du fait que notre employeur se serait montré "protecteur" vis à vis de son personnel en insistant sur des "conséquences" dues au confinement, qu'il serait nécessaire de "partager" !

Non seulement c'est la moindre des choses que L'employeur soit tenu à des mesures de sécurité et de protection de ses salariés, mais c'est une obligation légale. Mettre cette protection en contre partie pour justifier l'injustifiable n'est pas acceptable.

Nous n'avons jamais refusé de dialoguer et d'être force de propositions, nos précédents courriers sur l'amélioration des conditions de travail et de renforcement des moyens de sécurité, en sont la preuve, mais nous ne pouvons que constater que vous avez préféré le passage en force.

Le confinement a eu des conséquences pour la continuité du service public, et nous comprenons malgré tout votre préoccupation pour la réussite du déconfinement et du travail que cela va amener à tout les niveaux.

La sécurité des agents à la reprise de leur poste de travail est indispensable et doit concerner tout les services. C'est pour nous la priorité de l'équité pour tous, en fournissant les conditions optimales (masques, gel....).

Les congés sont pour la plupart de nous tous, synonyme de vacances, déplacements et loisirs partagés entre la famille et/ou les amis. Les congés pour confinement ne sont pas une alternative à celui-ci, qui est subit et non pas volontaire.

Vous disposez de la libre administration de votre collectivité, la Métropole de Lyon, qui se veut exemplaire. Il vous est tout à fait possible, et ce serait un exemple fort, de ne pas appliquer cette ordonnance en proposant un mieux et une réelle reconnaissance de vos agents : leur payer les jours de congés.

Cette solution permettrait à l'administration de s'assurer d'un maximum d'agents présents sur leur poste de travail, et ainsi être certain de pouvoir contribuer à la "remise en marche", et de revaloriser tout votre personnel ayant été contraint d'être en télétravail ou en ASA. Le personnel présentiel, sera comme vous l'avez souhaité récompensé par une prime.

Cette solution pourra certainement permettre à des familles dont le conjoint est en chômage partiel, technique, ou malheureusement se retrouvant sans salaire de les aider financièrement.

Ce serait un geste fort et non vain envers le personnel.

Je vous demande, Monsieur le Président, d'étudier cette possibilité qui ne ferait que contribuer aux grands élans de solidarité que nous voyons naître tout les jours dans toute la France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Djamel Mohamed,

Secrétaire Général  
CGT Métropole de Lyon